



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

A V I S P U B L I C

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT 23-576 DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DES
PLANS ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉDIFICE
MUNICIPAL MULTIFONCTIONNEL ET AUTORISANT UN
EMPRUNT POUR EN PAYER LE COÛT**

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ ;

Que lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2023, le Conseil de la Municipalité de Lambton, a adopté le Règlement numéro 23-576 décrétant la réalisation des plans et devis pour la construction d'un édifice municipal multifonctionnel et autorisant un emprunt pour en payer le coût.

Le règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal, 230 rue du Collège à Lambton, durant les heures normales d'ouverture, de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi ou sur le site Internet de la municipalité; www.lambton.ca.

Que ce règlement entre en vigueur le jour lors de l'approbation par le ministre, conformément à la loi.

DONNÉ À LAMBTON, CE 22^E JOUR DU MOIS D'AVRIL 2024

Maryse Champagne
Directrice générale et Secrétaire-Trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Maryse Champagne, Directrice générale et greffière-Trésorière par intérim, certifie que j'ai publié le présent avis concernant le Règlement numéro 23-576 décrétant 23-576 décrétant la réalisation des plans et devis pour la construction d'un édifice municipal multifonctionnel et autorisant un emprunt pour en payer le coût.
à chacun des endroits suivants :

**À LA PORTE DE L'HÔTEL DE VILLE DE LAMBTON
SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ**

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22^e jour du mois d'avril 2024.

Maryse Champagne
Directrice générale et greffière-Trésorière par intérim